

Avis d'enquête publique

du 3 novembre au 4 décembre 2009 inclus

Projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques

Site de SYNTHRON



Par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2009 est soumis à enquête publique le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques du site SYNTHRON

L'enquête publique se déroulera du

MARDI 3 NOVEMBRE 2009

AU

VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2009 INCLUS

**à la mairie d'Auzouer-en-Touraine, siège de l'enquête
et dans les mairies de Villedomer et Château-Renault**

Le commissaire enquêteur désigné est M. Jean-Claude AUBE

Pendant le délai de l'enquête, le dossier sera tenu à disposition du public dans les communes précitées, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Durant l'enquête, les observations pourront être :

- soit consignées directement sur le registre ouvert à cet effet,
- soit adressées par écrit, en mairie d'Auzouer-en-Touraine, siège principal de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public, aux jours et heures de permanences fixés ci-après :

AUZOUER EN TOURAINE :

- le mardi 3 novembre 2009 de 9 h 00 à 12 h 00
- le samedi 21 novembre 2009 de 10 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 4 décembre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

VILLEDOMER :

- le jeudi 19 novembre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

CHATEAU RENAULT :

- le mardi 10 novembre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 26 novembre 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance en Préfecture et en mairie d'Auzouer-en-Touraine, Villedomer et Château-Renault, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront, à l'issue de l'enquête, obtenir communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, dans les conditions prévues au titre premier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978. Ces demandes devront être adressées à M. le Préfet d'Indre-et-Loire (Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement – bureau de l'environnement et de l'urbanisme).

Des informations peuvent être demandées sur le dossier faisant l'objet de la présente enquête auprès de la Direction départementale de l'Équipement d'Indre-et-Loire, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Centre, la Préfecture d'Indre-et-Loire – bureau de l'environnement et de l'urbanisme-.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan de prévention des risques technologiques autour du site de l'établissement SYNTHRON sera approuvé par arrêté préfectoral.